



RCS : VALENCIENNES

Code greffe : 5906

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VALENCIENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00138

Numéro SIREN : 800 333 809

Nom ou dénomination : SAS A L FRUITS ET LEGUMES

Ce dépôt a été enregistré le 28/09/2017 sous le numéro de dépôt 4759

AL FRUITS ET LEGUMES

Liasse fiscale 2016

Exercice comptable du 01/01/2016 au 31/12/2016

Document reçu par les services fiscaux le 20/06/2017 à 15:25



certa

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD

N° 11084*18

2017
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FRFormulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/2016	et clos le	31/12/2016	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquies C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	
AL FRUITS ET LEGUMES - SIREN : 800333809	**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE **** **** SUR TELEDEC.FR ****
Adresse du siège social:	Ancienne adresse en cas de changement:
46 BIS RUE ROGER SALENGRO	
59192 BEUVRAGES	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
---	--

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 15% et/ou 28%*	Déficit	2 661
2 Plus-values				
PV à long terme imposables à 15% [] Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% []				
PV à long terme imposables à 19% [] Autres PV imposables à 19% [] PV à long terme imposables à 0% [] PV exonérées (art. 238 quinquies) []				
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies [] Jeunes entreprises innovantes [] Zone franche urbaine [] Pôle de compétitivité []				
Entreprise nouvelle, art. 44 septies [] Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies [] Autres dispositifs [] Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies []				
Société d'investissement immobilier côtée [] Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) [] Plus-values exonérées relevant du taux de 15% []				

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
---	--	---

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	
--	--

Comptable, conseil ou CGA :

Visa : CGA []

Viseur conventionné : []

Identité du déclarant:

Date: 20/06/2017 Lieu: BEUVRAGES

Civilité du déclarant : M

Nom du déclarant : Lahcen ALAOUT

Qualité du déclarant : PRESIDENT

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

IMPOT SUR LES SOCIETES				N° 2065 bis-SD 2017				
Formulaire obligatoire (art 233 du Code général des impôts)		ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065		ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC.FR				
				Si déposé néant, cochez la case : ☐				
F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES								
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e				
				f				
				g				
				h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j				
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)				
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL : Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1		2	3	4	5	6	7	8
ALAOUI LAHCEN M RESIDENCE LES CHARDONNERETS 59192 BEUVRAGES		50	2016	2 400				
H DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS								
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION								
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)				5 252	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
					MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)					MVLT réalisée au cours de l'exercice			
					MVLT restant à reporter			



N° 10956 * 19
Formulaire obligatoire (article 362 du plan
A 198 du Code général des impôts)

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2017

Adapté pour les entreprises artisanales
par TELEDECIFER

Désignation de l'entreprise AL FRUITS ET LEGUMES - SIREN : 800333809

Néant ☐

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12

Durée de l'exercice précédent* 12

					Exercice N clos le 31/12/2016		Exercice N-1 clos le 31/12/2015	
ACTIF			Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012				
		Autres*	014	842	016	505	337	505
	Immobilisations corporelles*		028	030				
	Immobilisations financières* (1)		040	042				
	Total I (5)		044	842	048	505	337	505
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052				
		Marchandises*	060	676	062		675	450
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070				
		Autres* (3)	072	237	074		237	1 746
	Valeurs mobilières de placement		080	082				
	Disponibilités		084	3 086	086		3 086	459
	Charges constatées d'avance*		092		094			
	Total II		096	3 999	098		3 999	2 655
Total général (I + II)			110	4 841	112	505	4 335	3 160
PASSIF					Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120	500	500	
	Écarts de réévaluation				124			
	Réserve légale				126			
	Réserves réglementées*				130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*				131			
	Report à nouveau				134	457	-924	
	Résultat de l'exercice				136	-2 549	1 381	
	Provisions réglementées				140			
Total I				142	-1 592	957		
Provisions pour risques et charges				Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166	2 838		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)				169	3 089	2 203	
	Produits constatés d'avance				174			
Total III				176	5 927	2 203		
Total général (I + II + III)					180	4 335	3 160	
REVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire officiel n° 2033-B-SD
A compléter et joindre à la déclaration

Désignation de l'entreprise AL FRUITS ET LEGUMES - STREN : 800333809

Néant ☐

A — RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31/12/2015		Exercice N-1 clos le 31/12/2015		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209		210	64 155	57 062
	Production vendue	215		214		
	Production stockée*	217		218		
	Production immobilisée*			222		
	Subventions d'exploitation reçues			224		
	Autres produits			226		
				230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232		232	64 155	57 062
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)	234		234	52 258	44 039
	Variation de stock (marchandises)*	236		236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)	238		238	60	205
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*	240		240	-225	200
	Autres charges externes* :	242		242	6 214	6 146
	Impôts, taxes et versements assimilés	243		244	927	791
	Remunérations du personnel*	250		250	5 225	3 313
	Charges sociales (cf. renvoi 380)	252		252	2 077	760
	Dotations aux amortissements*	254		254	168	168
	Dotations aux provisions	256		256		
	Autres charges	259		260		
Total des charges d'exploitation (II)		264		264	66 704	55 622
1 — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I — II)		270		270	-2 549	1 440
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	280		280		
	Produits exceptionnels	290		290		
	Charges financières	294		294		
	Charges exceptionnelles (VI)	300		300		
	Impôts sur les bénéfices*	306		306		59
2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)		310		310	-2 549	1 381
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice de l'année N col. 1, le déficit de l'année N col. 2		312		314
Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.L.) et autres amortissements non déductibles	318		318		
	Provisions non déductibles*	322		322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-not)	324		324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des opérateurs d'associés	247		248		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	249		251		
	Transport maritime : charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage	998		998		
	Transport maritime : résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage	999		999		
Transport maritime : produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				997		
Déductions	Entreprise nouvelles (44, 45)	986		987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, 45)	981		989		
	Divers* (44, 45)	345		344		
	Investissements outre-mer	344		346		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352		354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises L.S. seulement)	356		356		
	Déficits antérieurs reponables* : dont imputés sur le résultat :	360		360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370		372

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-R01

DÉTAIL DES DÉDUCTIONS DIVERSES

CICE 1868 X 6%	112



N° 10955 * 19

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2017

N° 10955 * 19

L'exercice : 2017		Date de fin de l'exercice : 31/12/2017		Désignation de l'entreprise : AL FRUITS ET LEGUMES - SIREN : 800333809		Néant ☐							
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial		400		402		404		406			
		Autres		410		842		414		416		842	
Immobilisations corporelles		Terrains		420		422		424		426			
		Constructions		430		432		434		436			
		Installations techniques matériel et outillage industriels		440		442		444		446			
		Installations générales, agencements divers		450		452		454		456			
		Matériel de transport		460		462		464		466			
		Autres immobilisations corporelles		470		472		474		476			
Immobilisations financières				480		482		484		486			
TOTAL				490		842		494		496		842	
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles				500		337		502		168		506	
Immobilisations corporelles		Terrains		510		512		514		516		518	
		Constructions		520		522		524		526		528	
		Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536		538	
		Installations générales, agencements divers		540		542		544		546		548	
		Matériel de transport		550		552		554		556		558	
		Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566		568	
TOTAL				570		337		572		168		576	
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR)									
Nature des immobilisations cédées, vieilles de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1				2				3			
		4				5				6			
		7				8				9			
		10				11				12			
Immobilisation		Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values			
		(1)		(2)		(3)		(4)		Court terme *		Long terme	
										(5)		19 % (6)	
												15 % ou 16 % (7)	
												0 % (8)	
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL		578		580		582		584		586		588	
Plus-values taxables à 19 % (1)		579				Régularisations		590		585		591	
Résultat net de la cession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies).												591	
TOTAL								596		585		597	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N01.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis A, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.



N° 10959 * 19

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

DGEIP N° 2033-D-SD 2017

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2033-D-SD 2017
PARTIE DÉCLARATIVEDésignation de l'entreprise : AL FRUITS ET LEGUMES - SIREN : 800333809Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, ager- cements amen. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisa- tions corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	2 661
Total des déficits restant à reporter	870	2 661

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 238C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	120	
---	-----	--

**V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE
DES TRANSPORTS** (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

800	
-----	--

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	3 529
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	786
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.



N° 11483 * 18

Formulaire obligatoire article 58 A
du code général des impôts

⑤

**CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS**

DGFIP N° 2033-ESD 2017

A COMPLÉTER PAR L'ÉTABLISSEMENT

Désignation de l'entreprise : <u>AL FRUITS ET LEGUMES - SIREN : 500333809</u>		Neant ☐ *	
Exercice ouvert le : <u>01/01/2016</u> et clos le : <u>31/12/2016</u>		Durée en nombre de mois <u>12</u>	
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	108	64	155
Production vendue - Biens	109		
Production vendue - Services	141		
Production stockée	111		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 1	144	64	155
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	52	318
Variation de stocks (marchandises)	122	-225	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	4	113
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	2	100
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
TOTAL 2	152	58	306
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137	5	849
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD)		117	
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD, alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD).			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022	
Période de référence	024	160	
Date de cessation		186	
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel * :	376	2	
dont apprentis	657	0	
dont handicapés	651	0	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	2	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.



N° 11622 *

Formulaire obligatoire
art. 84 de l'annexe III au C.G.T.D.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2017

ADRESSE POUR LA TELECOMUNICATION
N° TELEPHONE(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AL FRUITS ET LEGUMES - SIREN : 800333809

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	50

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MONSIEUR Nom complet ALAOUI LAHCEN
Nom marital % de détention 50 Nb de parts ou actions 25
Naissance : Date 01/03/1979 N° Département 99 Commune EL KBAB Pays
Adresse : 44 RESIDENCES LES CHARDONNERETS
APPT C
59192 BEUVRAGES

Titre (2) MADAME Nom complet EL AOUNI MADIHAT
Nom marital % de détention 50 Nb de parts ou actions 25
Naissance : Date 04/04/1982 N° Département 59 Commune CONDE SUR ESCAUF Pays
Adresse : 44 RESIDENCES LES CHARDONNERETS
APPT C
59192 BEUVRAGES

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



N° 11623 *

Formulaire obligatoire
pour les déclarations fiscales

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2017

Version 2017-01-01
PARTICIPATION(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)Néant ☒ *

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AL FRUITS ET LEGUMES - SIREN : 800333809

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-crités en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.



15252*03



DGFIP N° 2069-RCI-SD 2017

Adapté à la télédéclaration
par TELEDEC.frFormulaire
obligatoire**RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT**

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016 ou Année :	
Dénomination de l'entreprise : AL FRUITS ET LEGUMES Néant ☐	
SIREN de l'entreprise	SIREN : 800333809 PME au sens communautaire ☐ Cocher la case
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés Cocher la case ☐	
Groupes de sociétés	Dénomination de la société dont les réductions et crédits d'impôt sont déclarés :
	SIREN de la société déclarante
	Dénomination de la société mère :
	SIREN de la société mère
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (1)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 <i>undecies</i> A du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x 6 % ²] + [ligne 2 x 9 % ²] + [[ligne 3 x 6 % ²] + [ligne 4 x 9 % ²]] x 10/90 + ligne 5) 112	
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	1 1 869
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	2
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-30 du code du travail	3
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-30 du code du travail	4
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	

Précisions sur l'utilisation des crédits d'impôts :

(1) Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n° 2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

(2) Taux général de 6 % et taux de 9 % pour les rémunérations versées en 2016 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'Outre-mer (DOM).

Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles (article 220 <i>sexies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt international cinéma et audiovisuel (article 220 <i>quaterdecies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux et de variétés (article 220 <i>quindecies</i> du CGI)	
II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (3)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	
III – CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entreprise : AL FRUITS ET LEGUMES

SIREN : 800333809

Attestation produite le 20/06/2017

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN

«A L FRUIT ET LEGUMES »

SAS

AU CAPITAL DE 500 Euros

**46 B RUE ROGER SALENGRO
59192 BEUVRAGES**

**R.C.S VALENCIENNES 5800333809
SIRET :80033380900013**

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ANNEE 2016

**VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE REUNIE LE 30 JUIN 2017**

DEUXIÈME RÉOLUTION : AFFECTATION DU RÉSULTAT

Considération prise des produits et charges de toute nature et déduction faite de tous amortissement, l'activité de l'exercice clos se traduit par une Perte comptable de 2549 Euros qui est affecté directement au compte « report à nouveau ».

L'assemblée rappelle qu'il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividende aux cours des précédents exercices.

**CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX
EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**



«A L FRUIT ET LEGUMES »

SAS

AU CAPITAL DE 500 Euros

**46 B RUE ROGER SALENGRO
59192 BEUVRAGES**

**R.C.S VALENCIENNES 5800333809
SIRET :80033380900013**

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE
L'ANNEE 2016**

**SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE APPELEE A SE REUNIR LE 30 JUIN 2017**

DEUXIÈME RÉOLUTION : AFFECTATION DU RÉSULTAT

Considération prise des produits et charges de toute nature et déduction faite de tous amortissement, l'activité de l'exercice clos se traduit par une Perte comptable de 2549 Euros qui est affecté directement au compte « report à nouveau ».

L'assemblée rappelle qu'il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividende aux cours des précédents exercices.

